

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3157

22 décembre 2011

SOMMAIRE

Althea Invest S.A.	151509	Crown Holding & Investment Limited ..	151510
BRPTE, BRPTX et GRP S.e.n.c.	151536	CVI Global Lux Oil and Gas 2 S.à r.l.	151491
Carifac S.A.	151490	Cyclades Investments S.A., SPF	151510
Carifac S.A.	151490	Dalia Air Line	151520
Carifac S.A.	151490	Dalsland S.A.	151521
Carrus Finances S.A., SPF	151490	DAMOI S.A.	151521
Celux Finance S.A., SPF	151491	Damolou S.A.	151521
Centex Immo S.A.	151491	Danimel S.A.	151535
Centrale Hydroélectrique - Moulin de Bi- gonville s.à r.l.	151491	Dauphine	151535
Centre de l'Artisan S.A.	151491	Davelo S.A.	151536
CFT Consulting S.à.r.l.	151492	Delilah Europe Holdings S.à r.l.	151519
Chambolle S.A.	151492	Delilah US Investments S.à r.l.	151520
Chardonbleu S.A. S.P.F.	151492	DnB NOR Reinsurance S.A.	151520
Charlene S.A., SPF	151492	DnB Reinsurance S.A.	151520
Charlene S.A., SPF	151492	Dragon S.A.	151526
Chevrotine S.A., SPF	151493	Egina S.à r.l.	151519
Clama S.A.	151493	Fidelity International Real Estate Fund Company 19	151502
Codipart S.A., SPF	151494	Iron Properties S.à.r.l.	151502
Cofima Holding SA	151494	Konkurs S.à r.l.	151496
Cofima Holding S.A.	151490	Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV- FIS	151496
Colfer S.A.	151494	LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	151494
Colyzeo S.à r.l.	151495	NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l.	151510
Commodities Limited S.A., SPF	151495	Nijiro S.A.	151493
Compagnie Financière de Belmont S.A.so- ciété de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	151495	Pearle Luxembourg S.à r.l.	151521
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L.	151495	Sherwin Williams Luxembourg Invest- ment Management Company S.à r.l.	151526
Consolidated Securities Investments S.A.	151509	V-Lux S.A.	151520
Contiki Resorts International S.A.	151509	Western Waterways S.A.	151536
Cormea S.A.	151510		

Carifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 51.511.

—
Ce document vient en complément du dépôt initial au RCS (L100099916).
L'affectation du résultat au 31/12/2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011157475/10.
(110182976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Carifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 51.511.

—
Ce document vient en complément du dépôt initial au RCS (L090153387).
L'affectation du résultat au 31/12/2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011157476/10.
(110182977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cofima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 155.555.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2011.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011157501/14.
(110183004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Carifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 51.511.

—
Ce document vient en complément du dépôt initial au RCS (L080114979).
L'affectation du résultat au 31/12/2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011157477/10.
(110182978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Carrus Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.552.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157484/11.
(110183368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Celux Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 19.846.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157486/11.

(110183367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157487/9.

(110182999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

CVI Global Lux Oil and Gas 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.886.

—
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157515/13.

(110183462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

CHEMB s.à r.l., Centrale Hydroélectrique - Moulin de Bigonville s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 111.097.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157489/9.

(110183034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Centre de l'Artisan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, Z.I. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 42.701.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011157490/10.

(110183163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

CFT Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 78.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157492/9.

(110183826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157493/11.

(110183365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Charlene S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 73.319.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur est acceptée.

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011157496/15.

(110183152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Chardonbleu S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.568.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157494/11.

(110183366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Charlene S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 73.319.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011157495/10.

(110183006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Chevrotine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157497/11.

(110183401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Clama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 6 juin 2011:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mr Claudio CARNEVALE et Mr Christian CARNEVALE, de l'administrateur et administrateur délégué Mme Margherita ARGENZIANO ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2017.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour CLAMA S.A.

Signature

Référence de publication: 2011157498/15.

(110183026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Nijiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.571.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 novembre 2011 que:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid

- L'assemblée prend connaissance du changement d'adresse des administrateurs:

* Monsieur Nicolas PIERRON, demeure à F-43620 SAINT PAL DE MONS, 23 rue du 14 juillet Lichemialle,

* Monsieur Jimmy FISCHER, demeure à F-57535 MARANGE-SILVANGE, 11 rue des Pionniers,

- L'assemblée révoque la société AUDIT.LU S.à r.l, ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42 rue des Cerises, de son poste de commissaire aux comptes, et élit en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

* La société ARTEFACTO S.à r.l, immatriculée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B87.962, située et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57 route de Longwy.

Pour la société

Référence de publication: 2011158379/19.

(110184292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.844.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157499/11.

(110183509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cofima Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 157.740.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011157502/14.

(110182983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Colfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 135.178.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157503/11.

(110183521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 13.169.

—
L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 novembre 2011 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration le 10 octobre 2011 de coopter Monsieur Cédric JAUQUET au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour: LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011157988/18.

(110183278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Colyzeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.562.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157505/11.

(110183340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Commodities Limited S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157506/11.

(110183519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Compagnie Financière de Belmont S.A. société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.160.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157507/12.

(110183508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157508/12.

(110183510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.752.

—
Extrait des Résolutions écrites du gérant de la Société du 4 mai 2011

Troisième résolution

Conformément à l'article 2.1 des statuts de la Société, le Gérant décide que le siège social de la Société est transféré du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec effet au 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KRESSEN INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-FIS

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2011157662/16.

(110183727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Konkurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.637.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

T&F Tax and Finance S.A., a société anonyme constituted under the laws of Switzerland, having its registered office at Via Bossi 6, 6900 Lugano, Switzerland, registered with the Trade and Companies Register of the Canton of Tessin, under the number CH-514.3.025.552-4,

here represented by Mrs Nellie ESPARZA, lawyer, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the notary executing, to draw up the following Articles of Incorporation of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Konkurs S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the territory of Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a collective decision of the partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by collective decision of the partners of the Company, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, any transfer of Shares must be subject to the previous consent of unanimity of the partners of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such

participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the General Partner Meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. All collective decisions, including also those relating to any modification of these Articles, are only validly taken insofar as they are adopted by unanimity of the partners owing the Shares.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The Board of Managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the Board of Managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends and,

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed by T&F Tax and Finance S.A., predesignated, which is the sole partner of the company.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in Article 183 of the law on commercial companies of September 18th 1933 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

(1) The number of managers is set at 1 (one). The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Mr François GEORGES, chartered accountant, born on 20 March 1967 in Luxembourg, residing professionally at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) The registered office is established at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the same appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

T&F Tax and Finance S.A, une société anonyme de droit suisse, avec siège social à Via Bossi 6, 6900 Lugano, Suisse et enregistrée au Registre de Commerce du Canton du Tessin, sous le numéro CH-514.3.025.552-4,

ici représentée par Madame Nellie ESPARZA, avocate, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Konkurs S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision collective des associés délibérant comme en matière modification des Statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision collective des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, tout transfert de Parts est subordonné à l'autorisation préalable de l'unanimité des associés de la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre des Parts détenues par lui. Toutes les décisions collectives, en ce également compris celles portant sur toute modification des Statuts, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par l'unanimité des associés de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par T&F Tax & Finance S.A., préqualifiée, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

(1) Le nombre des gérants est fixé à un (1). Est nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, la mandataire de la comparante prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. ESPARZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50112. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157178/310.

(110182493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 19, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.605.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 19 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157582/14.

(110183306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Iron Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.599.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven on the eighth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr. Miguel Reynders, private employee, residing at 76, route de Luxembourg; L-4972 Dippach

The founder is here represented by Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «société à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is Iron Properties S.à.r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for

gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon Mr. Miguel Reynders, prenamed, represented by Flora Gibert by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 12,500 shares and to have them fully paid up by payment in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Mr. Miguel Reynders, private employee, born in Hasselt (Belgium) on the 17th of May 1961 residing at 76, route de Luxembourg; L-4972 Dippach

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Miguel Reynders, employé privé, demeurant au 76, route de Luxembourg; L-4972 Dippach.

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera Iron Properties S.à.r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière

reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante, M. Miguel Reynders prénommée, représentée par Flora Gibert, prénommée, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire les 12.500 parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Miguel Reynders, employé privé, né à Hasselt (Belgique) le 17 mai 1961 demeurant au 76, route de Luxembourg; L-4972 Dippach.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. REYNDERS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/495632. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155787/354.

(110181496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Consolidated Securities Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.864.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157509/11.

(110183586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Contiki Resorts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157511/10.

(110183620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Althea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 143.963.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 novembre 2011:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,

- Mme Oriana ROSSI, employé privé, domiciliée professionnellement au 2 Via Greina CH-6900 Lugano, en qualité d'administrateur,

- M. Marzio GUGGIARI, expert-comptable, domicilié professionnellement au 2 Via Greina CH-6900 Lugano, en qualité d'administrateur,

- LUXFIDUCIA S.à.r.l., une société avec siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011159436/23.

(110183964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Cormea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.376.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2011*

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157512/12.

(110183398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Crown Holding & Investment Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 40.195.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157514/11.

(110183507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Cyclades Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.504.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157516/11.

(110183587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 164.608.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of October.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, no yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, without designation of par value, all subscribed and fully paid-up.

5.1. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without designation of par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Dylan Davies, born on 16th November 1966 in Swansea (United Kingdom) and having his home address at 35, an der Rëtsch, L-6980 Rameldange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ronan Carroll, born on 11th November 1971 in Dublin (Ireland) and having his home address at 2, rue Josy Printz, L-5841 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 33, rue de Gasperich, L5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, (l'Associé Unique).

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas

échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

L'associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

151519

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Dylan Davies né le 16 novembre 1966 à Swansea (Grande-Bretagne) ayant sa résidence à 35, an der Rëtsch, L-6980 Rameldange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Ronan Carroll né le 11 novembre 1971 à Dublin (Irlande) ayant sa résidence à 2, rue Josy Printz, L-5841 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46964. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155962/477.

(110181783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Delilah Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.879.601,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.736.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011157517/12.

(110183734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Egina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 105.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157552/9.

(110183261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.160.399,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

—
Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011157518/12.

(110183736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

**DnB Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. DnB NOR Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.243.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011157520/13.

(110183219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Dalia Air Line, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.757.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157522/11.

(110183585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.032.

—
En date du 15 novembre 2011, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de H.R.T. Révision S.A. de son poste de Commissaire aux comptes de la Société;

- Election de EQ AUDIT S.à r.l., ayant pour adresse professionnelle le 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Luxembourg, et enregistré au RCS du Luxembourg sous le numéro B 124.782, au poste de Commissaire aux comptes de la Société.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V-Lux S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Fides (Luxembourg) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011158036/18.

(110183349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Dalsland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.945.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157523/11.

(110183584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

DAMOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.857.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157524/11.

(110183640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Damolu S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 52.274.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157525/11.

(110183641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pearle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 961.500,00.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 32, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 125.707.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pearle Benelux B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 84A, Amersfoortsestraat NL -3769AM Soesterberg, The Netherlands, registered with the Dutch Trade and Companies Register under number 31049572 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Pearle Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 16 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 June 2007, with registered office at 32, Rue de l'Alzette, L-4010 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register. The articles of association the Company have been amended the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer on 11 July 2008.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on

the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by four million four hundred and forty-nine thousand euro (EUR 4,449,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of four million four hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 4,461,500.-) divided into forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue forty-four thousand four hundred and ninety (44,490) shares so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares to forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) registered shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of forty-four thousand four hundred and ninety (44,490) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and the full payment of these shares by the Sole Shareholder, by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company and in an amount of four million four hundred and forty-nine thousand euro (EUR 4,449,000.-).

4. To decrease the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000) so as to reduce it from the amount of four million four hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 4,461,500.-) divided into forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, to nine hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 961,500.-) divided into nine thousand six hundred and fifteen (9,615) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) with nine hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 961,500.-), to be allocated to the Company's reserve account to set off the amount of the share capital reduction against the corresponding amount of the losses and losses carried forward as shown in the interim accounts dated 30 September 2011.

5. To cancel thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each so as to reduce the number of shares from forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each to nine thousand six hundred and fifteen (9,615) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 5.

7. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved increase the Company's share capital by four million four hundred and forty-nine thousand euro (EUR 4,449,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of four million four hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 4,461,500.-) divided into forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second and third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue forty-four thousand four hundred and ninety (44,490) new shares in the Company, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision the sole shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to forty-four thousand four hundred and ninety (44,490) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and the full payment of these shares by contribution of a definite, due and payable receivable held by the Shareholder against the Company and having an amount of four million four hundred and forty-nine thousand euro (EUR 4,449,000.-) (the "Contribution").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declares that it is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its transfer and that the receivable is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its attorney-in-fact, further irrevocably

cably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liability towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the notary and the Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution has been certified at four million four hundred and forty-nine thousand euro (EUR 4,449,000) in a contribution agreement signed by the representatives of the Sole Shareholder and the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing recognized that the new shares have been paid up in kind and that the Company is the owner of the aforementioned receivable in an amount of four million four hundred and forty-nine thousand euro (EUR 4,449,000), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued shares, and to allot the forty-four thousand four hundred and ninety (44,490) newly issued shares of the Company to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

Simultaneously, the Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3,500,000.-) so as to reduce it from an amount of four million four hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 4,461,500.-) divided into forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to nine hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 961,500.-) divided into nine thousand six hundred and fifteen (9,615) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) with nine hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 961,500.-), to be allocated to the Company's reserve account to set off the amount of the share capital reduction against the corresponding amount of the losses and the losses carried forward as shown in the interim accounts dated 30 September 2011.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each so as to reduce the number of shares from forty-four thousand six hundred and fifteen (44,615) with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to nine thousand six hundred and fifteen (9,615) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Sixth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 5, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at nine hundred and sixty-one thousand five hundred euro (EUR 961,500.-) divided into nine thousand six hundred and fifteen (9,615) with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-)".

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand eight hundred euro (3.800.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pearle Benelux B.V, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 84A, Amersfoortsestraat NL -3769AM Soesterberg, The Netherlands, enregistrée au registre de commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 31049572, (l'"Associé Unique").

représentée par Monsieur Arnaud Fostier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Pearle Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, le 16 Mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1 Juin 2007, ayant son siège social à 32, rue de l'Alzette, L-4010, Luxembourg et en cours de publication au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer le 11 juillet 2008.

Le comparant a déclaré qu'il reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre million quatre cent quarante-neuf mille euro (EUR 4.449.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, à un montant de quatre million quatre cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 4.461.500,-), divisé en quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

2. Emission de quarante-quatre mille quatre-cent quatre-vingt-dix (44.490) parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

3. Acceptation de la souscription de quatre-cent quatre-vingt-dix (44.490) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société pour un montant de équivalent à quatre million quatre cent quarante-neuf mille (EUR 4.449.000,-).

4. Diminution du capital social de la Société par un montant de trois million cinq cent mille euro (EUR 3.500.000) afin de réduire celui-ci d'un montant de quatre million quatre cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 4.461.500,-), divisé en quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune à un montant de neuf cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 961.500,-) divisé en neuf mille six cent quinze (9.615) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune avec neuf cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 961.500,-) qui seront placés sur le compte de réserve de la Société afin de diminuer le montant des pertes et pertes reportées de la Société par le montant de la réduction du capital ainsi que décrit dans les comptes intermédiaires en date du 30 septembre 2011.

5. Annulation de trente-cinq mille (35.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100,-) afin de réduire le nombre de parts sociales de quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune à un montant de neuf mille six cent quinze (9.615) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-).

6. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

7. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre million quatre cent quarante-neuf mille euro (EUR 4.449000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, à un montant de quatre million quatre cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 4.461.500,-), divisé en quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Deuxième et Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quarante-quatre mille quatre-cent quatre-vingt-dix (44.490) parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Monsieur Arnaud Fostier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (44.490) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une

créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société pour un montant de quatre million quatre cent quarante-neuf mille (EUR 4.449.000,-), (l' "Apport").

L'Associé Unique représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier de l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert. La preuve de la propriété par l'Associé Unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique, agissant à travers son mandat dûment nommé, irrévocablement et inconditionnellement, renonce et décharge la Société de toutes ses obligations et responsabilités à l'égard de l'Associé Unique en rapport avec la créance contributive.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant et l'Associé Unique, agissant à travers son mandataire dûment nommé, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée à un montant de quatre million quatre cent quarante-neuf mille (EUR 4.449.000,-) dans une déclaration de contribution signée par les représentants de l'Associé Unique et par les représentants de la Société. Une copie des déclarations, après avoir été signée "ne varietur" par le détenteur de la procuration et le notaire sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante a déclaré que chaque nouvelle part sociale a été intégralement payée en nature et que la somme totale de quatre million quatre cent quarante-neuf mille (EUR 4.449.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et le paiement de la prime d'émission et, d'attribuer quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (44.490) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de trois million cinq cent mille euro (EUR 3.500.000) afin de réduire celui-ci d'un montant de quatre million quatre cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 4.461.500,-), divisé en quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune à un montant de neuf cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 961.500,-) divisé en neuf mille six cent quinze (9.615) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune avec neuf cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 961.500,-) qui seront placés sur le compte de réserve de la Société afin de diminuer le montant des pertes et pertes reportées de la Société par le montant de la réduction du capital ainsi que décrit dans les comptes intermédiaires en date du 30 septembre 2011.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'annuler trente-cinq mille (35.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro chacune (EUR 100.-) afin de réduire le nombre de parts sociales de quarante-quatre mille six cent quinze (44.615) avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune à un montant de neuf mille six cent quinze (9.615) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-).

Sixième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social s'élève à un montant de neuf cent soixante et un mille cinq cent euro (EUR 961.500,-), divisé en neuf mille six cent quinze (9.615) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune"

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ trois mille huit cents euros (3.800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49708. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158411/242.

(110184027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Dragon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.127.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire le 09 mai 2011:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2017.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Pour DRAGON S.A.

Signature

Référence de publication: 2011157544/15.

(110183025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Sherwin Williams Luxembourg Investment Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.589.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared

Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.412 and having a share capital of one million and fifty three thousand five hundred euros (EUR 1,053,500.-),

here represented by Mr. James MURPHY, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Law), and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Sherwin Williams Luxembourg Investment Management Company S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Company and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company is (i) to hold participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind

(including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to perform any acts incidental to the foregoing.

4.2 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.3 The Company may (i) hold directly or indirectly intellectual property rights, including but not limited to, copyrights on software products, software, patents, trademarks, service marks, designs, patterns, models and domain names (including, without limitation, through a trust), (ii) may sub-licence any of the aforementioned intellectual property, and (iii) perform any acts incidental to the foregoing.

4.4 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.5 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.6 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital – Shares – Share premium – Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital, Authorised capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Shares) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The Company shall have, in addition to the initial issued share capital, an authorised capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-), represented by one hundred million shares (100,000,000) having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

6.3 The board of managers is hereby authorised to issue further shares with or without an issue premium as indicated above in Article 6.1, so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Shares at any time prior to the end of a five year time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.4 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.

6.5 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.6 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for the amendment of the Articles.

6.7 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.8 Each Share gives right to one vote.

6.9 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.10 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve dedicated to the Shares, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management**Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of two or more managers, out of which: (A) at least one manager of class A (the Class A Managers) and (B) at least one manager of class B (the Class B Managers), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

10.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules stated in Article 10.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting.

11.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) at least one Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 12. Resolutions of the board of managers.

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Powers of the management.

13.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management („gestion journalière.) of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Manager(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 15. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies. Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves – Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 17. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual statutory accounts.

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 20. Interim dividends.

20.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies. Law or of the Articles.

Art. 21. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies. Law.

22.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 23. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

Exceptionally, the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2011.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twelve thousand five hundred (12,500) Shares have been subscribed by Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., pre-named, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is set at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

a. as Class A Managers:

- Mr. Howard HARGREAVES, born on 6 June, 1960, in Sheffield, United Kingdom, residing at 12 Auckland Avenue, Loxley, Sheffield, South Yorkshire S6 6QA, United Kingdom; and

- Mr. Lawrence James BORON, born on 12 February, 1959, United States of America, professionally residing at 648 Treeside Lane, Avon Lake, Ohio 44012, United States of America.

b. as Class B Managers:

- ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103336;

- Mr. Jean Gil PIREs, born on 30 November, 1969 in Luxembourg, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg; and

- Mr. Hille-Paul SCHUT, born on 29 September, 1977 in Gravenhage, the Netherlands, professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.412, et ayant un capital sociale de EUR 1.053.500,-,

ici représentée par Monsieur James MURPHY, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «Sherwin Williams Luxembourg Investment Management Company S.à r.l.».

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de (i) détenir directement ou indirectement des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque,

sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou «trusts», d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débetures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les dérivatifs), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille et (ii) pour d'effectuer tous les actes inhérents à ce qui précède.

4.2 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires à l'exclusion des prêts ou des investissements à destination des clients particuliers/ de détail.

4.3 La Société peut (i) détenir directement ou indirectement les droits de propriété intellectuelle, y compris mais non limité à, les droits d'auteur sur les produits logiciels, logiciels, brevets, marques, marques de service, dessins, schémas, modèles et noms de domaine (y compris, sans limitation, à travers un fiducie), (ii) peut confier la licence de toute propriété intellectuelle susmentionnés, et (iii) d'effectuer tous les actes inhérents à ce qui précède.

4.4 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés mères ou filiales.

4.5 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris via un trust (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.6 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, durable ou non, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social, Capital autorisé.

6.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts») ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 La Société aura un capital autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.3 Le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émissions, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

6.4 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

6.5 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

6.6 La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

6.7 Le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.8 Chaque Part donne droit à une voix.

6.9 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission).

6.10 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts perçus sur l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les Parts ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux ou plus gérants, dont (A) au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant(s) de Catégorie A») et (B) au moins un gérant de catégorie B (les «Gérant(s) de Catégorie B»), la totalité des Gérants de Catégorie B demeurant professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associés, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

10.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, l'assemblée générale des associés mettront tout en œuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

11.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convo-

cation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et seul un gérant participant à la réunion par de tels moyens sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg à condition que la conférence téléphonique, la vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication soit initié à Luxembourg.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du conseil de gérance.

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance.

13.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «Gérant(s) Délégué à la gestion journalière».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Gérant Délégué, la Société est engagée par la seule signature de l'un des Gérants Délégués), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Art. 15. Indemnité de gérance. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits – Réserves – Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux annuels.

18.1 Chaque année le trente-et-un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Distributions.

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y a lieu, du conseil de gérance.

Art. 20. Dividendes intérimaires

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux Parts, si les trois conditions suivantes sont remplies: (i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires (ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et (iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 21. Commissaire aux comptes. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 22. Liquidation.

22.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 23. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

Souscription – Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Sherwin Williams Coatings S.à r.l., prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après l'immatriculation de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. en tant que Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Howard HARGREAVES, né le 6 juin 1960 à Sheffield, Royaume-

Uni, demeurant professionnellement à 12 Auckland Avenue, Loxley, Sheffield, South Yorkshire, Royaume-Uni S6 6QA;
et

- Monsieur Lawrence James BORON, né le 12 février 1959, à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 648 Treese Lane, Avon Lake, Ohio 44012, États-Unis d'Amérique.

b. en tant que Gérants de Catégorie B:

- ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B103336.

- Monsieur Jean Gil PIRES, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg; et

- Monsieur Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg;

2) La Société aura son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à un mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. MURPHY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156058/508.

(110181175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Danimel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.043.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157526/11.

(110183639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Dauphine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 53.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2011157527/11.

(110183555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Davelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.288.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 9 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011157528/11.

(110183638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

BRPTE, BRPTX et GRP S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.552.

—
EXTRAIT

Les Associés de la Société ont vu leur adresse modifiée comme suit:

BRPTX Sàrl, 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

BRPTE Sàrl, 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

GRP Sàrl, 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Par ailleurs, les administrateurs de la Société ont vu leur adresse modifiée comme suit:

BRPTX Sàrl, 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

BRPTE Sàrl, 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

GRP Sàrl, 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRPTE, BRPTX et GRP S.e.n.c.

BRPTE Sàrl / BRPTX Sàrl / GRP Sàrl

Represented by Christophe Gammal

Référence de publication: 2011159443/21.

(110184069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 2011 que:

1. Le siège social de la société est transféré, avec effet au 24 octobre 2011, de son adresse actuelle 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Le changement d'adresse professionnelle de chaque membre du Conseil d'Administration à l'adresse précitée:

- Monsieur De WOLF Jean-Pierre, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

- Monsieur Marcel LE ROUX, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011158580/17.

(110184275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.
